

D.2016.10.19.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2016

2 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

2.2 – Protocole partenarial AIRBUS ATB relative à la 3^{ème} ligne de métro de la grande agglomération toulousaine - Approbation

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	X (M.Briand à partir de 13h35)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. Lattes à partir de 12h07)	
KELLER Bernard		X (M. Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X	X (M. Bacou à partir de 13h42)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

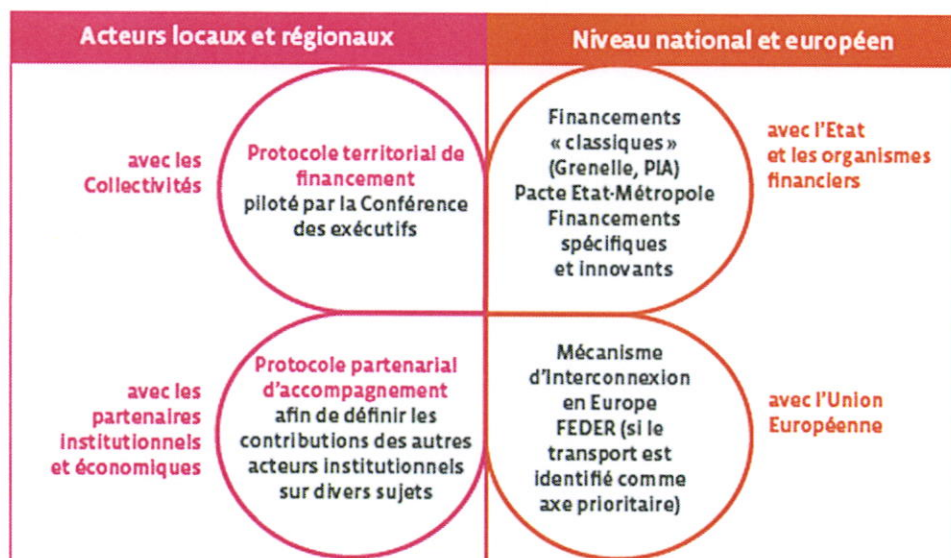
Exposé de Monsieur le Président :

Par ses délibérations D.2015.02.04.1.1 et D.2015.02.04.2.1 du 4 février 2015 relatives à l'engagement de la révision du Plan de Déplacements Urbains et à la définition du réseau structurant de transport public, le SMTC-Tisséo a intégré dans la définition de sa stratégie de mobilités et des grands investissements de sa feuille de route, la prise en compte des grands enjeux de mobilité spécifiques à la grande agglomération toulousaine.

Par délibération D.2016.02.10.1.1 du 10 février 2016, le Comité Syndical du SMTC a approuvé la définition du projet de nouvelle ligne de métro, nommé TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS, ainsi que son organisation.

Par délibération D.2016.03.30.1.1 en date du 30 mars 2016, le Comité Syndical du SMTC a approuvé l'actualisation du périmètre d'étude et l'option aéroport. En conséquence, les différents partenaires et contributeurs financiers potentiels (au premier rang desquels l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la communauté d'agglomération du SICOVAL) ont été associés aux études de définition de l'itinéraire entre la gare de Colomiers et la future gare de Labège, ainsi qu'à la définition du plan de financement du projet sur l'ensemble du périmètre d'étude proposé (y compris option aéroport).

Le SMTC-Tisséo a engagé les premières actions en faveur du financement du projet, au plan local et national, permettant d'envisager la réalisation du projet dans son périmètre le plus large, dans le cadre du dispositif suivant :



Ce dispositif a fait l'objet d'une présentation au Comité de pilotage partenarial du projet Toulouse Aerospace Express lors de sa séance du 19 juillet 2016, et ce dernier a acté lors de cette séance, l'élaboration d'un protocole partenarial permettant de définir les contributions de partenaires autre que des subventions, telles que la mise à disposition de foncier, les facilités en phase de chantier, les contributions à l'innovation et à l'accompagnement au projet.

En tant que membres du Comité partenarial et premiers signataires du présent protocole, Airbus Group, Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB) et Toulouse Métropole consacrent l'esprit du présent protocole à la démarche du projet Toulouse Aerospace Express : faire sens et performance.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20161025-20161019-2-2D-DE
Date de télétransmission : 25/10/2016
Date de réception préfecture : 25/10/2016

Ils appellent tous les autres membres du Comité partenarial ainsi que tous les acteurs économiques du territoire concerné, à devenir ambassadeurs et facilitateurs de la 3ème ligne de métro.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

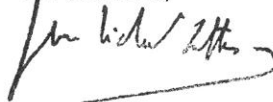
ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole partenarial.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit protocole

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



**PROTOCOLE PARTENARIAL
POUR LA RÉALISATION DE LA
3ème LIGNE DE MÉTRO
DE LA GRANDE AGGLOMÉRATION TOULOUSAIN**

Octobre 2016



PREAMBULE

Un projet majeur de mobilité, d'attractivité

Le Premier ministre, dans le cadre du pacte État-Métropoles signé en juillet 2016, validant la thématique « Une Métropole compacte et connectée », a précisé : « ***le projet Toulouse Aerospace Express a vocation à servir de socle à un nouveau modèle de développement de la ville de demain, d'une ville plus compacte et connectée, et ainsi de conforter le rôle et la compétitivité de la capitale mondiale de l'aéronautique et de l'espace et de maintenir l'attractivité exceptionnelle de la métropole toulousaine*** ».

À l'échelle nationale et internationale, les connexions de Toulouse Aerospace Express avec les infrastructures de la grande vitesse aérienne et ferroviaire renforceront l'accessibilité et l'attractivité des territoires ainsi que celles de tous les acteurs économiques de la Métropole et de son agglomération.

Les fondamentaux de la 3ème ligne de métro sont clairement ceux d'un développement économique, social et environnemental d'envergure étroitement lié aux nouvelles dynamiques du XXIe siècle : cohérence pertinente des stratégies de mobilité, capacité exceptionnelle à multiplier les interconnexions, métropolisation, transition numérique et écologique.

Calendrier

Le projet « Toulouse Aerospace Express » a été intégré à la feuille de route des grands investissements du SMTC-Tisséo par une délibération présentée au conseil syndical du 10 février 2016. Le calendrier proposé en lien avec l'itinéraire de référence vise un objectif de réalisation de l'infrastructure en 2024.

Par ailleurs, en août 2016, la CNDP a considéré que le dossier du maître d'ouvrage était suffisamment complet pour être soumis en débat public. Celui-ci se déroulera du 12 septembre au 17 décembre 2016.

Financement

Le scénario de financement de la feuille de route dans son ensemble, d'un montant de 3,8 milliards d'euros, a été présenté dans sa version aboutie au mois de juillet 2016.

Engagé sur les trois quarts du budget en tant qu'Autorité organisatrice des transports, SMTC-Tisséo intègre les engagements de l'Union européenne, l'État, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute Garonne, Toulouse Métropole, Sicoval, Agglomération du muretain et SITPRT pour près de 1 milliard d'euros.

SMTC-Tisséo poursuit cette démarche de recherche de partenaires publics ainsi que d'autres partenaires institutionnels et économiques.

POURQUOI UN PROTOCOLE PARTENARIAL

Ce protocole partenarial formalise la volonté d'associer dans la définition et la réalisation du projet, les partenaires signataires qui partagent la vision du TAE comme indicateur qualitatif déterminant de l'attractivité du territoire métropolitain de demain, de ses bassins de vie et d'emplois, de sa réflexion urbanistique et de son identité.

En tant que membres du comité partenarial pilote de la 3ème ligne de métro et premiers signataires du présent protocole, Airbus Group, Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB) et Toulouse Métropole consacrent l'esprit qui anime la démarche du projet Toulouse Aerospace Express : faire sens et performance.

Ils appellent tous les autres membres du comité partenarial pilote ainsi que tous les acteurs économiques du territoire concerné, à devenir ambassadeurs et facilitateurs de la 3ème ligne de métro.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Dans le contexte contraint de la gestion des fonds publics, le présent protocole partenarial doit donc permettre d'attirer toutes formes de contribution dans les dimensions les plus innovantes autour de trois domaines stratégiques prédéfinis :

- L'information, la communication,
- l'innovation dans la conception,
- les contributions à la réalisation.

Concrètement, autour de ces thèmes, les initiatives peuvent concourir à :

- prises de position publiques auprès des salariés et des acteurs locaux en faveur du projet,
- information et accompagnement dans la phase délicate des travaux auprès des salariés,
- des services complémentaires pour l'accès aux stations, en lien avec les plans de mobilité d'entreprises.

TAE étant identifié comme le projet emblématique de la Smart City au service d'une expérience passager qui reste encore à inventer, les initiatives pourraient concerner le **design des rames et des stations**, les solutions et services innovants permettant d'optimiser « **l'expérience voyageurs** » dans toutes les dimensions en interface avec la construction de la charte architecturale de la ligne :

- confort ressenti,
- numérique embarqué et interactivité, objets connectés
- espaces et informations voyageurs,
- gestion des flux de passagers
- sécurité,

- environnement,
- services connexes au transport ...

À cet effet, le savoir-faire dans le domaine du transport aérien de passagers d'Airbus Group et d'Aéroport Toulouse-Blagnac apportera un plus à l'équipe de maîtrise d'ouvrage du projet.

Concernant les contributions à la réalisation, elles pourront, au cas par cas, prendre la forme de mise à disposition de foncier, de facilitation de l'installation des chantiers. Sur les stations desservant leur site, et au travers de leurs PDE, les partenaires pourront participer à la définition et réalisation des différents accès aux dites stations.

GOUVERNANCE

Ce protocole est issu des échanges tenus au sein du comité de pilotage partenarial, associant les quatre intercommunalités membres du SMTC (Toulouse Métropole, SICOVAL, Communauté d'Agglomération du Muretain, SITPRT), ainsi que l'État, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la CCI de Toulouse, Airbus Group, Aéroport Toulouse-Blagnac (ATB), SNCF Réseau et Mobilité, le CESER et Toulouse School of Economics.

Cette instance de gouvernance passe en revue périodiquement l'avancement du projet Toulouse Aerospace Express dans sa globalité, coût de l'investissement, calendrier, fuseaux préférentiels et ce en cohérence avec la réflexion globale portée par Toulouse Métropole.

Complémentairement au présent protocole partenarial, des conventions spécifiques préciseront les engagements de chacune des parties.

La liste des signataires du protocole partenarial n'est pas figée et d'autres partenariats avec des acteurs institutionnels et économiques clés pourront se nouer tout au long du projet pour son bon déroulement.